... des inventaires et qui avait refusé d'obéir à cette réquisition, a été incarcéré par l'autorité militaire.

Une instruction est ouverte contre cet officier, qui sera traduit devant un Conseil de guerre.

LES PERQUISITIONS
DU « NOUVELLISTE DE BRETAGNE »

Le garde des sceaux a annoncé qu'il avait été saisi de protestations contre les perquisitions opérées dans les bureaux du journal le *Nouvelliste de Bretagne*.

Le Conseil a été unanime à penser que si les faits se sont passés ainsi que le prétendent les protestataires, le magistrat responsable a outrepassé ses droits.

Le ministre de la Justice a décidé que ces faits feraient l'objet d'une enquête.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

M. Viviani, ministre du Travail, a saisi le Conseil de la sentence rendue par le juge de paix de Bergerac, attribuant un caractère suspensif aux pourvois formés contre les arrêtés des préfets relatifs à l'application de la loi sur le repos hebdomadaire.

M. Viviani a demandé au ministre de la Justice de déférer cette sentence à la Cour de cassation dans l'intérêt de la loi.

Le Conseil a décidé de faire droit à cette demande.

Plusieurs membres du Cabinet devant assister mardi matin à la séance de la Chambre, il a été décidé que le Conseil des ministres se réunirait mardi soir à 9 heures à l'Elysée.

Un Conseil du Cabinet se tiendra le lendemain matin mercredi, au ministère de l'Intérieur. Il sera consacré à l'examen du projet élaboré par le ministre de l'Instruction publique et ayant pour objet l'abrogation des dispositions encore en vigueur de la loi Falloux.

LES INVENTAIRES

Loire-Inférieure. — Ce n'était pas le gouvernement qui avait reculé, mais le préfet. M. Clemenceau lui a fait savoir très rudement qu'il n'admettait pas que ces fonctionnaires eussent un sentiment d'humanité, qu'ils devaient enfoncer les portes des églises aussi allégrement qu'inutilement. Aussi l'*Havas* nous communique-t-elle la note suivante :

Par décret du président de la République, rendu sur la proposition du ministre de l'Intérieur, M. Huart, trésorier-payeur général de la Marne, est nommé préfet de la Loire-Inférieure, en remplacement de M. Bonnet, appelé sur sa demande à d'autres fonctions.

M. Huart, qui a rejoint ce matin son poste, a reçu la mission de procéder aux inventaires. M. Hennion l'assistera dans cette délicate besogne. De son côté, M. Bonnet sera appelé à un autre poste, lors d'un prochain mouvement. Quant à M. Huart, aussitôt qu'il aura accompli la mission dont il a été chargé, il sera appelé à nouveau à la trésorerie générale de la Marne, dont il était titulaire depuis quelques jours seulement.

Haute-Loire. — Dans la journée d'hier, 14 inventaires ont été faits; le nombre total des opérations accomplies est de 150.

Il reste seulement 11 inventaires à effectuer. Deux arrestations de femmes ont été opérées à Craponne et à Ventouges; ces femmes ont été conduites au Puy pour être jugées.

Les inventaires ont présenté de graves difficultés à Freycenet et Lacache.

Une nouvelle colonne de 50 hommes a été dirigée dans le canton de Saugues pour les inventaires de Thoras, Vazeilles et Chanaleilles.

A Ventouges, dès que la colonne est signalée, les cloches sonnent à toute volée, appelant les paysans disséminés qui quittent leurs champs et accourent. A l'entrée du bourg, se trouvent des groupes nombreux. Le troupe occupe la place, pendant que le commissaire et le receveur de l'enregistrement frappent en vain à la cure; toutes les issues sont grillées, la principale porte est obstruée par de nombreux madriers, dans le clocher se trouvent de nombreux paysans. Le commissaire requisitionne un char de bois qui passe, le dispose lui-même contre la fenêtre de l'abside et ordonne aux sapeurs du 5e de fracturer le vitrail. Après cette opération, on passe dans l'église et on débarrasse la porte, tandis que des femmes chantent des cantiques.

A midi, les opérations sont terminées; des femmes suivent la colonne en sanglotant le commissaire; l'un d'elles est arrêtée et écrouée à Saugues.

A Grèzes et à Servières, les sacristies ont dû être enfoncées.

La colonne des crocheteurs a brisé les portes à Cabelles et Ventouges. Au cours de cette expédition, la troupe n'est parvenue qu'avec les plus grandes difficultés à atteindre les églises.

Deux femmes, Marie Eynard, 28 ans, et Fraisse, 40 ans, ont été arrêtées.

Lozère. — Le préfet de la Lozère vient de suspendre de ses fonctions le maire de Fontans, petite commune de l'arrondissement de Marvejols, qui avait formellement refusé au commissaire de police de faire publier la circulaire préfectorale relative aux inventaires des biens des églises.

La colonne partie de Mende hier matin et qui opère à Chastelnouvel, successivement procédait dans la journée aux inventaires des églises de Chauvet et de Servières.

Les portes ont dû être enfoncées.

L'inventaire a également pu être fait sans incidents graves à Châteauneuf-de-Randon, sur une colline escarpée de 1 200 mètres dominant le confluent du Chapeauroux et de la Bastarasse, à 30 kilomètres de Mende.

La commune, qui compte environ 1 500 habitants, renferme le tombeau de Duguesclin.

Le commissaire spécial a arraché avec brutalité le protestation des mains du curé.

On a forcé les portes.

Il n'en a pas été de même au hameau de Montbel où l'accès de la petite église était défendu par une barricade de 6 mètres d'épaisseur, construite avec des blocs de roches détachés de la montagne et d'énormes madriers.

Après un long et pénible travail, les sapeurs du génie ont réussi à percer une brèche par laquelle le commissaire spécial et l'inspecteur de l'enregistrement se disposaient à pénétrer dans l'église lorsqu'il se sont aperçus qu'une barre en fer avait été suspendue au-dessus de la porte.

Après avoir longuement parlementé, le commissaire spécial fait par décider les manifestants très surexcités à descendre cette redoutable herse qu'menaçait de choir sur quiconque entrerait dans l'église.

On peut ensuite en finir à l'inventaire des objets de culte sans qu'aucun incident grave se produise.

A Saint-Julien-du-Tournel, commune de 600 habitants située à 8 kilomètres de Bagnols-les-Bains, les autorités ont éprouvé des difficultés à accomplir leur mission. Le curé, malade, s'est fait remplacer par son vicaire. Celui-ci, entouré de nombreux fidèles, s'est placé, les bras en croix, devant la porte de l'église; les gendarmes ont dû l'enlever de force et refouler les manifestants pour permettre aux sapeurs du génie d'enfoncer la porte qui était solidement barricadée. L'inventaire a eu lieu ensuite, sans autre incident.

A Saint-Privat-du-Fau, dans l'arrondissement de Marvejols, la foule était bouillante et a opposé de la résistance à la troupe. La porte de l'église était si solidement barricadée que le commissaire de police, les gendarmes et l'agent du fisc n'ont pu pénétrer dans l'église qu'en escaladant une fenêtre, dont les vitraux ont été brisés.

L'inventaire a eu lieu hors de la présence du curé qui a refusé d'y assister. De son côté, le maire a refusé de recevoir, pour la faire afficher, la lettre circulaire du préfet.

Ardèche. — Les opérations d'inventaires ont eu lieu sans incident à Mollières, à Faillhères, à Issamoulens, à Saint-Julien-du-Gua, à Saint-Cirgues-en-Montagne, à Sainte-Eulalie, à Dompnac, à Sablières.

Les portes ont dû être enfoncées à Saint-André-des-Effangas, à Saint-Pierre-des-Machabées, Le Béage, Loubaresse, La Boule, Chastenet.

300 hommes, sous la direction du sous-préfet, ne sont parvenus qu'à grand'peine à forcer les rangs des défenseurs de l'église à Saint-Marcellin-Lanonay. Procès-verbal pour refus de circuler et injures au magistrat a été dressé contre MM. Augustin et Félix de Montgolfier.

Les opérations d'inventaire ont eu lieu au Croc-de-Géorand, à Usclades, Rieutord et Borne, sans manifestation de la part des populations, qui sont restées absolument calmes.

Toutefois, les portes qui sont restées fermées ont été enfoncées par les soldats du génie, mais sans grandes difficultés. A l'heure actuelle, il reste encore 17 inventaires à faire.

Les troupes, qui ont fait en moyenne quarante kilomètres par jour dans des chemins détrempés ou couverts de neige, se reposeront demain. On pense que les opérations seront terminées mercredi.

Finistère. — De notre correspondant de Brest :

De graves incidents se sont produits à l'inventaire de Guipavas. Plus de 2 000 catholiques étaient rassemblés autour de l'église paroissiale dont ils ont refusé l'entrée à MM. Rabier, inspecteur de l'enregistrement, et Agier, commissaire spécial. La cavalerie, après les sommations d'usage, a chargé. Des coups ont été échangés, la mêlée était générale. Les troupes ont cerné l'église, puis, ne pouvant avancer, elles ont chargé sabre au clair. Il y a eu plusieurs blessés de part et d'autre.

Plusieurs arrestations ont été opérées. M. Pelley, forgeron, 47 ans, ingénié et père de famille, ayant saisi la jambe d'un gendarme pour le désarçonner, et frappé ceux qui venaient pour le dégager, a été arrêté et condamné hier par le tribunal correctionnel de Brest à neuf mois de prison sans sursis et à 15 francs d'amende. D'excellents renseignements étaient fournis sur son compte et il n'avait jamais été condamné. Il semblait qu'il n'y avait pas meilleure occasion d'appliquer la loi de sursis. Les juges ne l'ont pas entendu ainsi.

Mlle Louise Corouff, 35 ans, couturière, reconnue pour avoir frappé de coups de bâtonnet morda à la main un gendarme, a été aussi arrêtée.

Enfin les troupes ont réussi à pénétrer dans la cour de l'église et après l'avoir défoncée, on a brisé la porte et fait l'inventaire.

La lutte a aussi été très chaude pour l'inventaire de la chapelle annexe, ancienne église paroissiale.

Les hussards se sont promenés hier, à Brest, qu'ils quitteront aujourd'hui. Malgré les rudes échauffourées qui ont eu lieu, ils ne laissent pas d'éloges pour les populations bretonnes.

De Brest à l'*Information* :

M. Quénault, commissaire de police à Douarnenez, a donné sa démission plutôt que de procéder aux inventaires.

A l'évêché de Quimper

Malgré une énergique protestation de Mgr Dubillard et après les sommations, deux soldats du génie, réquisitionnés par l'inspecteur de l'enregistrement et le commissaire de police, hissent les carreaux et crochètent les portes du sanctuaire de l'évêché.

Hérault. — Les soldats du génie qui n'avaient pu enfoncer les portes de l'église de Cazilhac, près de Ganges, solidement barricadées et défendues par toute la population catholique accourue aux sonneries des cloches, ont dû se retirer; ils ont été remplacés hier par de nouvelles troupes.

La foule est énorme devant l'église et, de toutes parts, s'élèvent les plus vives protestations. La gendarmerie et l'infanterie sont fréquemment débordées. Des bagarres se produisent, des coups sont échangés.

Pendant ce temps, les sapeurs du génie attaquent les barrages intérieurs; mais, renseignés bientôt que l'enlèvement des troncs d'arbres amoncelés et solidement scellés est impossible, ils changent de tactique. Ils sonlournent l'église, et, tandis que la foule surveille la grande porte, ils pénètrent dans la cour intérieure et pratiquent une large brèche au mur de l'édifice. L'agent du fisc, le commissaire et les gendarmes pénètrent par cette ouverture dans l'église où ils trouvent un grand nombre de fidèles qui chantent de pieux cantiques.

Un simulacre d'inventaire a lieu alors; puis les inquisiteurs officiels se retirent, poursuivis par tout le trajet de Cazilhac à Ganges par les huées de la foule dont l'indignation est grande.

A Saint-Pons-de-Mauchiens, les sapeurs du génie ont fait sauter la porte, et l'inventaire a été pratiqué au milieu des manifestations les plus violentes. De nombreux procès-verbaux ont été dressés.

A Viols-le-Fort et à Saint-Jean-de-Buèges, on a dû faire sauter les serrures des portes de l'église et de la sacristie.

Dans la plupart de ces localités, l'inventaire a été fait par surprise. Les plus vives protestations des curés et des fabriciens ont accueilli l'acte sacrilège.

L'inventaire de l'église de Pomérols a donné lieu à de nombreux incidents. L'enlèvement des barricades a provoqué des bagarres à l'intérieur de l'édifice. Un gendarme a été blessé. Plusieurs arrestations ont été opérées; trois catholiques ont été blessés.

Les arrestations ont continué hier à Guzargues, Saint-Drézery, Lattes-Lavaques, Boujan, Notre-Dame-du-Buc, Aigues-Vives, Sanilhac, Mauguio, Lignières, La Salvetat-sur-Agout, Aniglasse, Pézènes, Saint-Geniès-le-Bas, Castelnau-de-Guers; à Poussérolle, M. Roger Maurin a été arrêté.

Carcassonne. — A Rieuse et à Bibaute, devant l'attitude hostile de la foule, l'agent du fisc n'a pu effectuer les opérations d'inventaires.

A Mollières les portes des églises ont dû être enfoncées par des sapeurs du génie. M. l'abbé Guillan, vicaire en Vigan, ayant insulté l'adjudant de gendarmerie, a été arrêté. Son arrestation n'a pas été maintenue.

Les inventaires dans un grand nombre de communes ont été faits sans incident.

Haute-Savoie. — Pour chasser la fumée du soufre brûlé, l'agent du fisc a fait briser les vitraux de l'église de Cercier.

Les troupes souffrent beaucoup du froid qui accompagne l'inspecteur de l'enregistrement à Seyneux, Morzine, Magevette, Bellevaux.

Thorn. — Les catholiques d'Ambilly ont sonné sans broncher l'assaut de quatre régiments. Dans la mêlée plusieurs blessés sont tombés. La porte et les madriers enfoncés, les persécuteurs sont restés dix minutes.

Quatre hommes et une femme arrêtés ont été conduits à Castres où le tribunal correctionnel les a condamnés, deux à dix jours de prison sans sursis, les trois autres à trois.

Le curé de Réalmont s'opposait une vigoureuse protestation aux violences des crocheteurs.

STATISTIQUE OFFICIELLE

Les inventaires sont terminés dans le Finistère, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Manche et le Doubs.

Au cours des opérations poursuivies hier, une vingtaine d'arrestations ont été maintenues. Un certain nombre de condamnations variant de trois à huit jours de prison ont été prononcées pour outrages aux agents, rébellion ou voies de faits.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Aux omnibus

A la suite d'une intervention vigoureuse du Syndicat des omnibus, le repos hebdomadaire de trente-six heures (et non de vingt-quatre heures que prescrit la loi) a été appliqué à toutes les catégories du personnel, mais les repos n'étaient pas payés.

Le mardi 20 novembre, les secrétaires du Syndicat, Morean et Deville, se sont rendus au siège de la Compagnie et ont mis en demeure le président de leur faire savoir, dans le délai de trois jours, si la Compagnie consentait ou non à payer de suite tous les repos à demi-salaire. Ils ont demandé également un abaissement de la durée de la journée de travail.

Le lendemain mercredi, le Conseil d'administration se réunissait pour décider de la réponse à faire à cet ultimatum, et, dès hier, la Compagnie faisait savoir au secrétaire général du Syndicat que tous les repos seraient payés à demi-salaire. En ce qui touche la réduction à dix heures de la durée du travail, la Compagnie, tout en acceptant le principe, a demandé quelques délais.

Dans les Fédérations

Les ouvriers adhérents à la Fédération du papier ont nommé, hier, une délégation qui se rendra, lundi, au ministère du Travail. Elle entretiendra le ministre de l'application du repos hebdomadaire à la corporation ainsi que de plusieurs autres revendications.

La Fédération des commerçants-détaillants a envoyé à tous ses adhérents une circulaire où il est dit que : « Forts de leurs droits, les commerçants-détaillants ne se laisseront pas intimider et que les magasins de détail de tous les quartiers de Paris seront ouverts, dimanche prochain et les dimanches suivants, avec leur personnel. »

De son côté, le Comité intersyndical pour l'application du repos hebdomadaire fera apposer, aujourd'hui, dans Paris, une affiche intitulée : « A coups de fusile. » Le Comité déclare que « les patrons violent la loi, que le préfet de police protège leur concurrence déloyale et que deux patrons ont menacé du fusil et du revolver les défenseurs du repos hebdomadaire qui, dimanche prochain, franchiraient le seuil de leurs magasins. »

L'affiche se termine par un appel à tous les ouvriers, les invitant à manifester, demain, dans la matinée, et à assister, dans l'après-midi au meeting qui sera tenu à la Bourse du travail.

OUVRAGES D'HISTOIRE

Jeanne d'Arc, grande histoire illustrée, par le chanoine Henri Debout. 2 vol. in-4° de 900 et 1 000 pages, papier de luxe, 600 illustrations. Préface de Mgr Touchet, évêque d'Orléans, et Lettre de S. S. le pape Pie X. Broché, couvertures en couleur : 25 francs. Relié luxe : 40 francs. Port : un colis de 10 kilos.

Un disciple de saint Vincent de Paul au XIXe siècle *Adolphe Baudon*, par M. l'abbé Schell. Un vol. in-8° de 770 pages, avec portraits au héliogravure. Broché, 4 fr. 50; port, 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile.

Sainte Clotilde, par M. l'abbé Pouim. Un vol. in-12 de 413 pages. Broché, 2 fr. 50; port, 0 fr. 35. Relié, 4 fr.; port, 0 fr. 75.

Saint Vincent Ferrier, par le P. Fage. Deux vol. in-12 de 508-554 pages. [2e mille.] Broché, 5 fr.; port, 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile.

Mémoires du cardinal Consalvi, par J. Crétineau-Joly, et le P. J.-E. Dragonet. Un vol. in-8° de 800 pages, 20 gravures et couverture en couleurs. Broché, 16 fr., port, 0 fr. 60 en gare, 0 fr. 85 à domicile; relié toile, 18 fr. 50, relié amateur, 15 fr., port, 0 fr. 60 en gare, 1 fr. 05 à domicile.

Histoire de la Vendée militaire, par J. Crétineau-Joly. Édition nouvelle et illustrée, enrichie d'une carte en couleurs et de superbes portraits et dessins, annotée et augmentée d'un 6e volume, par le P. Dudon. Cet ouvrage a été honoré d'une souscription du ministère de la Guerre. 5 volumes in-8° chacun de 500 pages environ et de nombreuses gravures 3e mille.

Chaque volume broché, 5 francs; port, 1 fr. 60. Relié demi-basane, 7 francs; demi-chagrin grenat, 7 fr. 50; demi-chagrin luxe, avec coins et tête dorée, 8 francs, port, 1 fr. 75.

Les 5 volumes brochés, 25 francs. Reliés demi basane, 35 francs; demi-chagrin grenat 37 francs; demi-chagrin luxe, 40 francs; port un colis de 10 kilos.

Ernest Hello. *Sa vie, sa pensée, son style*, par Joseph Serre. Nouvelle édition. — Un vol. in-12 de 330 pages, 2e mille. Broché, franco, 2 fr. 50.

5, rue Bayard, Paris VIIIe

LE CRUCIFIX
A BORD DE NOS NAVIRES

Au moment où le gouvernement satanique qui tient en mains les destinées de la France vient de décréter l'extinction des lumières divines, qui seules donnent le courage et l'espoir aux malheureux de la terre, ne serait-il pas opportun de raviver l'éclat de ces lumières en rallumant les divines clartés de la foi dans l'âme de nos marins?

On s'occupe beaucoup depuis quelque temps, et avec raison, de l'amélioration de leur sort matériel : leurs salaires deviennent plus élevés, leur nourriture meilleure, leurs droits sont mieux établis, leurs logements plus hygiéniques. Le Congrès des inscrits maritimes, auquel il convient de rendre justice quand il se tient dans la sphère des intérêts professionnels de ses membres, poursuit une énergique campagne en faveur du relèvement de la demi-solde de nos vieux marins. Enfin, sous bien des rapports, les revendications matérielles de nos marins sont en bonne voie.

Mais au point de vue moral, qu'a-t-on fait pour eux, si ce n'est de s'efforcer par tous les moyens d'obscurcir de plus en plus dans leurs âmes simples et naïves la notion du Dieu de leur enfance et d'effacer dans leur esprit tous les souvenirs réconfortants de leur éducation chrétienne.

Les gouvernements de francs-maçons qui se succèdent depuis plusieurs années ont été fidèles à la consigne imposée par les Loges de déchristianiser la France, et l'on peut dire, aujourd'hui, que dans la marine militaire, toute trace de religion a disparu.

Dans notre marine de commerce, il en est malheureusement à peu près de même, beaucoup par notre faute, avouons-le, car sur ce terrain, la lutte serait possible. Les armateurs et capitaines chrétiens, qui sont encore nombreux dans notre cher pays, ne pourraient-ils former une ligue chrétienne, dont tous les membres s'engageraient à s'occuper des âmes de leurs marins, en même temps que de leur bien-être matériel?

A bord de chacun des navires appartenant ou commandés par l'un des membres de cette ligue, le crucifix, si indignement traité de nos jours dans les régions officielles, serait mis à la place d'honneur à l'arrière du navire.

Devant lui, matin et soir, à des heures fixées par le règlement du bord, le commandant dirait une courte prière, à laquelle pourraient assister les officiers et les hommes de l'équipage qui le désireraient, car la plus grande liberté devrait être laissée à tous. Les dimanches et fêtes, quand on se trouverait à la mer, on pourrait ajouter à la prière matinale la lecture de l'Evangile du jour avec une petite exhortation.

Plus tard, quand les ressources de la ligue le permettraient, on embarquerait un aumônier à bord des navires laissant les campagnes les plus lointaines. De cette manière, nous entrerions en lutte avec l'athéisme officiel, qu'il est de notre devoir de combattre. Le pauvre jeune marin, arrivant à bord d'un navire, ayant eon cœur encore épris de l'idéal chrétien de sa jeunesse, ne se verrait plus isolé, abandonné au milieu de camarades sceptiques ou indifférents dont il est parfois la risée.

Il lui serait possible, en présence du divin crucifix dont la vue le soutiendrait et le réconforterait, de conserver le flambeau lumineux de la foi que les francs-maçons ne devraient jamais pouvoir éteindre dans l'âme de nos marins.

A bord des navires de la ligue chrétienne, où le crucifix resplendirait, le Christ veillerait lui-même sur ses enfants d'une manière toute particulière, et les clartés divines brilleraient toujours de l'éclat le plus vif.

Suspendons donc cette image bénie à bord de tous nos navires. Ornons-les d'un crucifix. Arborons notre étendard sacré. A sa vue les énergies se réveilleront, nos braves marins sentiront se ranimer en eux la foi de leur enfance, et comme leurs pères ils diront : Nous entendons vivre et mourir en catholiques comme nos pères ont vécu et sont morts en catholiques.

E. O.

Le budget des Affaires étrangères

M. Deschanel a terminé son rapport sur le budget des Affaires étrangères. Il y fait quelques considérations intéressantes. C'est ainsi qu'il trouve que la division des affaires entre la direction politique et la direction commerciale est souvent factice et arbitraire.

Les affaires chevauchent de l'une à l'autre et chacune des deux ne les envisage pas toujours du même point de vue.

On a substitué, pour certaine paye, dans l'organisation des services, la répartition géographique à la répartition purement administrative. C'est ainsi qu'on a créé un bureau de Tunisie, puis un bureau du Maroc; on a unifié les affaires de l'Amérique du Sud; on crée en ce moment même un bureau d'Extrême-Orient.

Ce système est évidemment préférable pour des régions où les intérêts économiques sont intimement liés aux questions politiques, car il est anormal que les agents de l'administration centrale puissent régler une partie des affaires qui seraient beaucoup mieux traitées par nos agents à l'étranger.

M. Deschanel réclame un certain nombre de réformes plus particulièrement mûres et urgentes.

Il y a dans la carrière diplomatique deux carrières : celle de Paris et celle de l'extérieur.

A ceux — beaucoup trop nombreux — qui font la plus grande partie de leur carrière à Paris, qui vivent sous du soleil, l'avancement rapide et, le jour où ils se décideraient à faire une infidélité aux charmes de la capitale, les postes enviés; aux autres, à ceux dont la santé s'use en de malsains climats, trop souvent l'oubli.

Quel que soit le mérite d'un agent, s'il se confine trop longtemps dans les bureaux du quai d'Orsay, il perd certaines qualités et l'occasion d'en acquérir d'autres.

Son esprit se ferme au spectacle de l'étranger, à la diplomatie d'information ; il se juge plus de même ni les correspondances qu'il reçoit, ni les réponses qu'elles exigent.

On devrait revenir sur ce point au règlement de 1891, et établir un roulement entre la carrière du ministère et celle du dehors. Aucun agent ne devrait passer au grade supérieur avant d'avoir rempli effectivement la fonction de son grade à l'étranger, pendant un certain temps.

L'un des problèmes qu'il importera aussi de résoudre le plus tôt possible est celui de l'organisation consulaire. La base de la réforme devrait être d'étendre, pour les futurs consuls, la partie du programme relative aux matières économiques et commerciales, et d'établir leur répartition par zones, afin de leur permettre d'opérer, les uns et les autres, dans les contrées qu'ils connaissent le mieux.

Enfin, il faudrait encore donner à la carrière diplomatique et consulaire un statut, afin de mettre un frein aux passe-droits et aux abus dont nos agents les plus méritants sont trop souvent à souffrir.

MOUVEMENT JUDICIAIRE

Sont nommés :

Président de Chambre à la Cour d'appel de Paris, M. Sauvajol.

Conseiller à la Cour de Paris, M. Pottier, substitut.

Substitut du procureur général à Paris, M. Brouchet.

Substitut du procureur de la République près le tribunal de la Seine, M. Beaufils, secrétaire en chef du Parquet de la Cour d'appel de Paris.

Procureur de la République à Nogent-le-Rotrou, M. Vincent, substitut à Troyes.

Substitut à Troyes, M. Peytral.

Substitut à Rambouillet, M. Schouez.

Substitut à Bar-sur-Aube, M. Grabault.

Juge suppléant à Chartres, M. de Lavau.

Juge suppléant à Montélimar, M. Devoller, vocat.

Conseiller à la Cour d'appel de Lyon, M. Vallet.

Substitut du procureur général à Lyon, M. Bryon.

Substitut à Lyon, M. Hann.

Substitut à Tours, M. Guttenn.

Substitut à Gourdon, M. Rabès.

Conseiller à la Cour d'appel de Nancy, M. Picard, juge à Nancy.

Juge à Nancy, M. Gaignièves.

Juge à Saint-Etienne, M. Vielle.

Président du tribunal de Nantua, M. Dulanx, juge d'instruction à Bar-le-Duc.

Juge à Bar-le-Duc, M. Picard.

Procureur à Angers, M. Pledy.

Avocat général à la Cour d'appel de Bordeaux, M. Pascaud.

Procureur à Rochefort, M. Tieure.

Substitut du procureur général à Limoges, M. Jorse.

Substitut du procureur de la République à Limoges, M. Falgon.

Juge au tribunal de Semur, M. Savin, juge d'instruction à Saint-Claude.

Juge à Saint-Claude, M. Ghilini, juge suppléant à Aubusson.

Juge suppléant à Aubusson, M. Rougier, juge suppléant à Brest.

LE DISCOURS DE M. PIOU

L'A. L. P., qui a fait tirer le discours de M. Piou en brochure de propagande, ne sera en mesure de livrer toutes les commandes que dans le courant de la semaine.

S'adresser à l'Action libérale, 7, rue de Las-Cases. Rappelons les prix :

1 exemplaire, 0 fr. 10; 100 exemplaires, 4 fr. 50; 1000 exemplaires, 40 francs.

La mystique et les modernes

La *science* a vouin, de nos jours, pénétrer dans le sanctuaire mystérieux de la mystique; elle nous a rapporté de son enquête les conceptions les plus grotesques et les explications les plus bizarres.

Les théologiens catholiques, de leur côté, se sont mis à l'étude de cette théologie pratique de Dieu. Comme sur beaucoup d'autres points, les résultats de leurs recherches sont loin d'aboutir aux mêmes conclusions.

Pour bien saisir les divergences et les points faibles de tant d'opinions diverses, il importait avant tout de donner une notion très nette de la mystique, une notion puisée aux meilleures sources de la Tradition et des grands mystiques. L'étude que publie la *Revue Augustinienne* (1) sur ce sujet intéressera vivement tous ceux qui s'occupe de ces questions. Elle est à la fois très scientifique et inspirée de la doctrine la plus sûre.

On lira avec un égal intérêt et un très grand profit les citations qui accompagnent cette étude. Ce sont des extraits d'articles récents ou déjà anciens se rapportant à la question précise de la définition de la mystique. Les rapprochements ne manquent pas de piquant.

(1) 15 novembre 1906. 5, rue Bayard. Paris, VIIIe. Sur demande un numéro est envoyé gratuitement à titre de spécimen.

COURS CURIEUX

Le nouvel évêque de Soissons

On parle toujours, comme d'un événement attendu, de la nomination de Mgr Péchenard à l'évêché de Soissons.

M. Baudrillart le remplacerait comme recteur des Facultés catholiques de Paris.

La nouvelle, toutefois, n'est pas encore officielle, et nous maintenons dans encore les réserves utiles.

Mort de M. le curé de Saint-Pierre de Chaillot

N'on apprenons avec douleur la nouvelle de la mort de M. l'abbé Ledein, chanoine honoraire, curé de Saint-Pierre de Chaillot, survenue cette nuit à minuit, sans aucune agonie.

Nous accomplissons un devoir de piété filiale en recommandant aux prières le prêtre vénéré qui était notre curé et qui avait la bonté de célébrer toujours lui-même les messes qui réunissent de temps à autre les membres de la Maison de la Bonne Presse au pied des autels.

L'enterrement aura lieu presque certainement mardi, à 10 heures.

Suscitons des apôtres

L'exemple est le meilleur maître, surtout quand il s'agit d'apostolat. C'est pourquoi il faut répandre partout le compte rendu du XVIe Congrès général de la Bonne Presse, dont la lecture ne manquera pas de décider des âmes généreuses à se vouer à la propagande de la bonne presse.

Ce compte rendu, brochure de 80 pages in-8° à deux colonnes, est envoyé gratuitement à tous ceux qui en font la demande.

5, rue Bayard, Paris-VIIIe

Nos amis défunts

M. Gabriel, du Comité de la Croix à Pontà-Mousson, catholique fervent et zélé distributeur de bon journal. Nous le recommandons vivement aux prières de nos amis. — A Rochechouart, M. Camille Lespinasse-Desbrosses, 61 ans, maire de Saint-Bazile (Haute-Vienne), président du Conseil d'arrondissement, commandeur du Mérite agricole. — Mme Noël, comtesse de Marles, 80 ans, à Paris, amie dévouée de la *Croix* et des œuvres de la Bonne Presse.

LES FÊTES DE LA SEMAINE

Dimanche 25 novembre. XXIVe et dernier Dimanche après la Pentecôte. Sainte Catherine, *vierge et martyre*. — L. 26. Sainte Geneviève des Ardents, *vierge*. — M. 27. Manifestation de la Vierge Immaculée, fête de la Médaille miraculeuse. — M. 28. Saint Gregoire, *confesseur*. — J. 29. Vendredi Saint André, *apôtre*. — V. 30. Saint André, *apôtre*. — S. 1er décembre. Saint Eloi, *évêque et confesseur*. — D. 2. Ier Dimanche de l'Avent.

LA SUPPLICATION DES TREPASSÉS

Une immense clameur monte du Purgatoire vers nous en ce mois des merveilleux suffrages et des grandes délivrances des âmes. Plusieurs parmi ces vivants ont encore peu prié et peu multiplié les œuvres satisfactoires, et cependant c'est mois des trépassés ? va s'achever.

Les Croisés du Purgatoire, qui forment avec les pèlerins de Jérusalem une étroite union de prières pour le Purgatoire, proposent de s'unir à eux, comme un des meilleurs moyens de répondre aux appels des âmes.

On peut demander le numéro de l'*Echo de Notre-Dame du France* et la notice au secrétariat, 4, avenue de Breteuil, Paris; il sera envoyé gratuitement.

LECTURES SÉRIEUSES

Sur le chemin du Calvaire, par le P. Hippeau, O. P.

Un vol. in-12 de 192 pages. Broché, 2 fr.; port, 0 fr. 30.

Sainte Clotilde, par M. l'abbé L. Pouim.

Un vol. in-12 de 413 pages. Broché, 3 fr. 50; port, 0 fr. 45; relié, 4 fr.; port, 0 fr. 75.

Saint Vincent Ferrier, par le P. Fage, des Frères Prêcheurs.

Deux vol. in-12 de 508 pages et de 554 pages. Broché, 5 fr.; port, 1 fr. 20.

Premières Vérités, *Conférences prêchées à Saint-Honoré d'Eylau*, par le P. Hippeau, O. P.

Un vol. in-12 de 189 pages. Broché, 2 fr.; port, 0 fr. 30.

Le Dominicain, par A. Biane de Saint-Pierre.

Un vol. in-12 de 320 pages, 6e édition. Broché, 3 fr. 50; port, 0 fr. 60; relié demi-basane, 5 fr. 50; port, 0 fr. 60.

5, rue Bayard, Paris

Informations du soir

LES AFFAIRES DU MAROC

Le ministre de la Marine a reçu ce matin le vice-amiral Touchard, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée. Il a eu avec lui un assez long entretien.

Une division de l'escadre de la Méditerranée est rentrée à Toulon ce matin.

Le Conseil d'Etat ne rendra qu'à huitaine ses arrêts dans les affaires relatives au repos hebdomadaire.

FEUILLETON DU 25 NOVEMBRE 1906 — 18 —

WALTER DE LISLE

— Je n'en sais rien, mais évidemment c'est un homme très comme il faut. Il ne m'a pas donné son nom et je n'ai pas osé le lui demander.

— Faites-le entrer. C'est sans doute quelque solliciteur qui veut obtenir, par mon entremise, quelque faveur du comte. Pauvre homme!

Un instant après, Raoul introduisit un personnage de mise décente et correcte et de manières très distinguées. Isabelle, sans même le regarder, lui fit un léger signe de tête pour le prier de s'asseoir, et lui dit d'un air boutin :

— Que désirez-vous, Monsieur?

L'étranger, d'une voix douce et claire qui la fit tressaillir, lui répondit en la regardant bien en face :

— Je suis venu, Madame, vous demander une aumône pour nos pauvres catholiques persécutés. Vous n'ignorez sans doute pas ce qu'ils ont à souffrir pour la cause de la foi.

Isabelle eut un instant que son cœur allait se briser; pourtant son visage habitué à porter le masque de indifférence impassible, et de son ton le plus dédaigneux elle répondit :

— Vous vous méprenez étrangement, Monsieur, je m'étonne que vous ayez si peu de prudence. Sachez que depuis des années les dames de Bréhville sont protestantes.

— Les comtes, oui, Madame; mais les comtesses, non. Je ne me trompe pas, c'est bien à une fille des de Lisle que j'ai l'honneur de m'adresser; or, les de Lisle n'ont jamais renié leur foi.

Pâle comme la mort, tremblante d'émotion, elle se leva :

— Sortez! dit-elle, vous prenez avec moi une liberté impardonnable. Sortez! vous dis-je, et laissez-moi en paix!

— En paix! dit l'étranger en s'approchant d'elle si presque à voix basse. Ah! si je pouvais en effet te laisser en paix, je m'en irais le cœur content!

Isabelle, alors, le reconnaît et se jetant à genoux :

— Pitié! s'écria-t-elle; pitié, Walter!

— Ma sœur, je t'aime toujours, ne crains rien; je ne viens pas pour te faire des reproches, je viens pour t'encourager, pour te rendre l'espoir, la joie de la bonne conscience, la vie de l'âme que tu as perdue. Je lis sur ta figure la trace des luttes intérieures que tu es obligée de soutenir; je le retrouve même dans le sac de ta vie; tu n'es pas heureuse, le roseau sur lequel tu es voulu t'appuyer se brise et perce ta main; reviens, chère sœur, à celui qui ne trompe point, qui seul peut nous aider à porter le fardeau de la souffrance; reviens au bon Pasteur.

— Non, non, Walter, c'est impossible. Je suis perdue, je le sais. Je n'aurai jamais le courage d'affronter la colère de mon mari, ni de me dérober à l'ombre inquiète de son amour. Non, nous avons choisi chacun notre voie; toi, tu as prêché la croix de Jésus-Christ; moi, j'ai tout sacrifié pour un amour terrestre, restons chacun notre voie.

— Et notre mère, Isabelle, reprit Walter, l'as-tu donc oubliée? As-tu oublié son lit de mort, ses dernières paroles, ses funérailles et les conseils du P. Gérard? Il est mort, lui aussi, le P. Gérard; il est mort dans mes bras, en prison, persécuté pour la cause de Jésus-Christ, et au moment de rendre le dernier soupir, il priait encore pour toi. Et le château de Lisle, et les jours si heureux de notre enfance, de notre jeunesse longs contes, est-ce que tous ces souvenirs sont effacés?

— Non, je n'ai rien oublié; je pourrais compter encore les feuilles des grands arbres de l'avenue; je crois toujours entendre le murmure du ruisseau, le chant des oiseaux. Tout cela me poursuit constamment, et il était inutile de me le rappeler. Mais, je t'en prie, Walter, n'insiste pas; ait pitié de moi; pars, pars à l'instant! tu n'es pas en sûreté ici.

Walter recula d'un pas. Son visage ordinairement si calme et si doux prit une expression sévère et sa voix un ton dominant.

— Je t'ai parlé jusqu'ici comme un frère à une sœur, comme les enfants d'une même mère qui s'aiment tendrement, maintenant je m'adresse à toi comme un prêtre à une pécheresse, comme un pasteur à sa brebis égarée et presque perdue; ce n'est pas par ignorance, hélas! que tu as péché, non, tu étais éclairée; tu as vendu ton droit d'aînesse pour les joies misérables de ce monde; eh bien! si tu ne fais pas pénitence, ton châtiment sera terrible. Songes-y bien pendant qu'il en est temps. Il est facile